

CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023

**Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France
environnemental ou SDRIF-E**

Amendement sur le document « SDRIF-E 2040 – Orientations réglementaires »
Chapitre III : Vivre et habiter en Ile-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de
vie facilités
Sous-titre III-1 : Intensifier le renouvellement urbain / les espaces urbains existants

Texte de l'amendement :

Page 33 des « Orientations Réglementaire », le texte de l'OR 59 est réécrit comme suit :

L'offre locative, particulièrement **sociale et très sociale**, doit être développée, ainsi que l'offre d'habitat spécifique (logements pour étudiants, logements adaptés aux personnes âgées et personnes handicapées, hébergement d'urgence, **logements pour les femmes victimes de violences, logements de type "Un chez soi d'abord", etc.**). Cette offre s'inscrit dans un objectif régional annuel de production **d'au moins** 46 000 logements abordables **au regard des revenus et dépenses réels**, soit 2/3 de la production annuelle de logements. **Pour assurer un rééquilibrage de l'offre de logements partout sur le territoire et garantir à toutes et tous, tout au long de sa vie, un parcours résidentiel fluide, choisi et adapté à ses besoins, il convient néanmoins d'imposer le développement de l'offre sociale et très sociale, notamment en PLAI, dans les communes qui contreviennent à la loi SRU et où elle est donc très peu présente, et de continuer à en soutenir le développement dans les autres communes, afin de répondre à la réalité de la demande en Ile-de-France, où 80 % des habitant.es sont éligibles à un logement social, particulièrement PLUS/PLAI. Dans toutes les communes du territoire, il s'agit de donner la priorité à la production de logements réellement accessibles au plus grand nombre et de sortir d'un modèle qui développe des produits inadéquats, ne répond pas au besoin, renforce la crise du logement et amplifie la crise climatique.**

Exposé des motifs de l'amendement :**Logement social : sortir des postures, répondre aux besoins**

La volonté de rééquilibrage, comme la teneur contraignantes des orientations, ne peut être à géométrie variable, quand la crise du logement, si profonde, mérite des réponses adaptées, justes, à la hauteur des besoins réels, loin des caricatures, des postures idéologiques et de la primauté des intérêts économiques de quelques un.es sur l'intérêt général.

Il n'est pas acceptable que 5 communes concentrent le cinquième des logements sociaux de la région, que la crise du logement ne cesse de s'y aggraver (avec 1,3 million de personnes mal logées, 2,9 millions de personnes en situation de fragilité), que notre , bien qu'accueillant 18 % de la population nationale, compte 24 % des ménages vivant dans des passoires énergétiques (la moitié des passoires sont des locations), 34 % des demandeurs HLM, 39 % des ménages expulsés de leur logement, 46 % des personnes hébergées en structure et 60 % des ménages reconnus prioritaires au titre du Droit au Logement.

La notion de « logement abordable » doit être approfondie et explicitée et, pour être représentative, prendre en compte non seulement le niveau de loyer, mais aussi les dépenses induites (eau, énergie...).

Toutes ces raisons invitent à revoir profondément la politique du logement en général, et son appréhension par la région en particulier. Ainsi, l'orientation 59, très incomplète et qui fait le choix d'insister sur "[la limitation du] développement de l'offre très sociale dans les communes où elle est présente [...]" plutôt que de mettre l'accent sur les communes carencées, qui ne respectent par la loi SRU et concentrent les populations les plus aisées (il est plus que temps de renverser la charge de la preuve), n'est pas acceptable en l'état et doit être révisée ainsi que nous le proposons.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée